

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy  
Canton de Tremblay-en-France

COMMUNE DE COUBRON  
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 023-26

Objet : CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE ANNEXE DE LA MAISON DACHEVILLE, POUR LE SYNDIC » A&L GESTION » SIS AU 1 RUE DE LA MALMAISON 95500 GONESSE.

POUR LA RÉSIDENCE : RESIDENCE LES COQUELICOTS - 93470 COUBRON – LE MARDI 21 AVRIL 2026 À 18H00.

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Délibération Municipale N°23-046 en date du 18 décembre 2025 par laquelle le Conseil Municipal a voté la revalorisation de la tarification des locaux municipaux applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

**CONSIDÉRANT** le contrat de location de la salle annexe pour le syndic » **A&L GESTION** » pour la résidence du SDC LES COQUELICOTS à Coubron (93470)

**CONSIDÉRANT** le tarif de location pour les syndicats de copropriété fixé à **72,00 €**

**CONSIDÉRANT** le titulaire du contrat : Mme LAUTARD EMMA A&L GESTION » **1 RUE DE LA MALMAISON 95500 GONESSE**, représentée par Mme LAUTARD EMMA

**D É C I D E**

**DE SIGNER** le contrat de location de la salle annexe avec le syndicat de copropriété représenté par Madame LAUTARD EMMA

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 11 Mars 2026.

Ludovic TORO



Maire de Coubron  
Conseiller Régional d'Île-de-France  
Vice-Président de Grand Paris Grand Est